Petites Effiches Judiciaires Associés

Gazette du Palais • LA LOI • LE QUOTIDIEN JURIDIQUE

406e année - 9 octobre 2017 - n° 201 - 1,60 €

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Application de l'article 155 A du CGI à un non-résident

Page 8

■ Ile-de-France

Jonathan Vayr

La métropole mise sur la revitalisation des centres-villes

DOCTRINE

Page 9

■ Personnes / Famille

Christine Bridge

Le nouveau droit communautaire des régimes matrimoniaux (Loi applicable et limitation des risques d'insécurité juridique)

CULTURE

Page 15

■ Ventes publiques
Bertrand Galimard Flavigny
L'élégance est au poignet





La métropole mise sur la revitalisation des centres-villes 129x7

Jonathan VAYR

Annoncée en avril dernier par le président de la Métropole, l'opération «centres-villes vivants» commence peu à peu à prendre forme. Avec à terme, l'objectif de revitaliser les centres-villes qui souffrent trop souvent de la disparition des petits commerces, mais aussi des transformations profondes de l'espace urbain.

C'est à son programme dédié aux centresvilles vivants que la Métropole du Grand Paris (MGP) a décidé de consacrer sa réunion de rentrée le 31 août dernier. Cette journée était notamment l'occasion d'installer un groupe de travail pour réfléchir aux modalités d'intervention de la métropole sur l'aide à apporter aux communes qui souhaitent revitaliser leur centre-ville. «Les centres-villes sont un des piliers de l'attractivité économique, un lieu de vie, de consommation, de rencontres et d'échanges, il faut les faire revivre en créant du beau, de la diversité commerciale et de l'accessibilité», a déclaré Patrick Ollier, président de la MGP, au cours de cette réunion.

Le phénomène de désertification des centres-villes connaît en effet un écho grandissant depuis quelques années. Dans un rapport sur la revitalisation commerciale des centres-villes publiée par l'Inspection générale des finances en 2016, on apprend ainsi que le taux de «vacance commerciale» (c'est-à-dire les locaux commerciaux vides) a augmenté de 4 % en moyenne sur les 15 dernières années, touchant particulièrement les petites et moyennes villes. Avec des conséquences visibles sur le chômage, la qualité de vie des riverains et le lien social.

À l'échelle du Grand Paris, le taux de vacance s'établit à 12,5 %, mais il faut prendre en compte une forte disparité des situations selon les départements. Si les Hauts-de-Seine (92) ont connu une forte baisse entre 2002 et 2014 et ne compte que 11,3 % de logements commerciaux inoccupés, la Seine-Saint-Denis (93) compte encore 17 % de locaux commerciaux vacants.

Un sujet que Patrick Ollier a pris spécialement à cœur, dès 2005 celui-ci posait dans une loi homonyme les principes d'un droit de préemption des communes en matière de baux commerciaux.

Suite en p. 8



Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com



annonces@petites-affiches.com Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél. : 01 42 61 56 14 gazettedupalais.com



annonceslegales@gazette-du-palais.com 12, place Dauphine - 75001 Paris Tél. : 01 44 32 01 50 le-quotidien-juridique.com



annonces@le-quotidien-juridique.com 12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris Tél. : 01 49 49 06 49 laloi.com



Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél. : 01 42 34 52 34